



L'application de la Charte de la langue française au collégial:

un prolongement nécessaire

Synthèse

Pierre Curzi, député de Borduas

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de Langue

Hiver 2011

Prolonger l'application de la Charte de la langue française au collégial s'avère l'une des multiples mesures nécessaires à la revitalisation de la langue française dans le grand Montréal. Outre la mise à jour de la Charte, s'imposeraient également l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale de la langue s'appliquant à tous les secteurs ayant une incidence sur son état, à savoir l'immigration, le travail, l'éducation et ainsi que les relations entre l'État et ses citoyens.

La proposition

D'une part, nous proposons d'étendre aux cégeps les dispositions de la Charte de la langue française présentement appliquées aux écoles primaires et secondaires et d'autre part, nous recommandons un apprentissage intensif de l'anglais langue seconde et du français langue seconde au moment le plus efficace du parcours scolaire précollégial.

Pourquoi?

Dans *Le grand Montréal s'anglicise*, nous avons fait état d'une régression spectaculaire du français tant à propos de la langue maternelle que de la langue d'usage. Ce recul sur une si courte période, entre 2001 et 2006 — du jamais vu dans l'histoire des recensements —, ne s'explique pas par l'arrivée d'immigrants allophones et n'est pas un phénomène passager dû à une conjoncture particulière.

Entre 1986 et 2006, la vitalité linguistique de l'anglais a été beaucoup plus grande et a progressé plus rapidement que celle du français. Le poids de la langue anglaise s'est accru particulièrement dans la couronne de Montréal pendant le dernier recensement, tant au plan de la langue maternelle (10 %) que celui de la langue d'usage (16 %).

Le pouvoir d'attraction disproportionné de l'anglais révèle nettement que, même si le français peut faire des gains en chiffres absolus, il recule malgré tout face à l'anglais. Il y a, sur l'île de Montréal, environ trois francophones pour un anglophone de langue maternelle, mais il n'y a qu'un peu plus de deux locuteurs francophones (langue d'usage) pour un locuteur anglophone. Si le pouvoir d'attraction de l'anglais et du français était comparable, le ratio langue d'usage française/langue d'usage anglaise devrait être identique au ratio langue maternelle française/langue maternelle anglaise.

Enfin, à poids égaux, toujours sur l'île de Montréal, l'anglais attire cinq fois plus de locuteurs que le français sur l'île de Montréal.

(Voir les pages 9 à 12 de l'étude)

Prolonger la portée de la Charte de la langue française, est-ce nécessaire et prioritaire?

Le fait que 50 % des allophones fassent leurs études postsecondaires en anglais démontre qu'il n'y a pas d'intérêt particulier pour la moitié d'entre eux à étudier dans un milieu francophone. Les francophones ne sont que 4,2 % à passer du secondaire français au collégial anglais, bien que, en chiffres absolus, ils sont aussi nombreux que les allophones, soit plus de 1 500.

(Voir page 33)

On dénote un désir sans cesse croissant chez les francophones de faire leurs études postsecondaires en anglais. Au total, ce sont entre 3 000 et 3 500 étudiants francophones et allophones qui passent du secondaire français au collégial anglais chaque année. Ce chiffre semble infime, mais sur 35 ans, soit le temps d'une carrière, il représente près de 125 000 individus qui auront acquis au moins une partie de leurs connaissances techniques de travail en anglais plutôt qu'en français. Ces 125 000 personnes représentent 6 % de la population active de la région de Montréal.

(Voir page 36)

Si la Charte de la langue française avait été appliquée au cégep dès 1993, près de 45 000 personnes de plus auraient jusqu'ici étudié en français plutôt qu'en anglais au collégial. D'un autre côté, si le statu quo est maintenu, il y aura, entre 1993 et 2023, 90 000 étudiants qui auront suivi une partie de leurs études postsecondaires en anglais.

(Voir page 37)

Contrairement à l'opinion de plusieurs, le passage au collégial anglais s'avère pour la majorité des francophones et des allophones à la fois un tremplin vers des études universitaires en anglais ainsi qu'une intégration ultérieure au marché du travail anglophone. En bref, les non-anglophones du réseau collégial anglais manifestent très peu d'intérêt pour les études universitaires en français et une minorité affirme vouloir travailler d'abord en français.

Le passage par le cégep anglais est beaucoup plus qu'une expérience temporaire permettant de perfectionner sa connaissance de l'anglais avant de revenir à un environnement à prédominance francophone. De ce passage résultent des effets anglicisants notables autant chez les allophones que chez les francophones, et cela, tant au plan de la langue d'usage privé que public. En somme, étudier en anglais, travailler en anglais, consommer en anglais et entretenir un réseau social anglophone facilitent grandement l'anglicisation.

(Voir les chapitres 3 et 4)

Puisque les études collégiales sont en amont du monde universitaire et du monde du travail et puisqu'une transition au collégial anglais développe et ancre des habitudes de vie en anglais, une des mesures à prendre afin de franciser le monde du travail est donc de lui appliquer la Charte de la langue française.

Rééquilibrer le pouvoir d'attraction des deux réseaux collégiaux

Les anglophones et les francophones représentent respectivement 9,3 % et 90,7 % de l'ensemble de ces deux groupes. Pourtant, la part des effectifs scolaires anglophones par rapport au total québécois est de 11 % au primaire et au secondaire, de 16 % au collégial et de 29 % chez les étudiants à temps plein à l'université. Si l'on considère uniquement les résidents du Québec, le réseau universitaire anglophone attire 19% de l'ensemble des étudiants provenant du Québec.

(Voir page 20)

La vitalité de l'anglais s'exprime aussi d'une autre façon. Au collégial, le réseau anglophone attire plus du double de sa population de langue maternelle. Par contre, les cégeps francophones, eux, attirent à peine plus de nouveaux inscrits que l'ensemble de l'effectif même de langue maternelle française. **Ce qui indique que le libre choix profite exclusivement au réseau collégial anglais.**

(Voir page 18)

Soulignons que les réseaux français et anglais recrutent en ce moment respectivement 1 % et 103 % de plus que leur clientèle naturelle.

(Voir page 18)

Même en prolongeant l'application de la Charte de la langue française au collégial, un fait demeurerait, c'est que le réseau anglophone attirerait 33 % de plus de nouveaux inscrits que sa clientèle naturelle de langue maternelle anglaise alors que le réseau français en attirerait 9 % de plus.

(Voir page 39)

Enfin, nous démontrons la faisabilité juridique de la réforme proposée.

(Voir les pages 41 à 43)

La chute rapide du français révélée par le recensement canadien de 2006 en a surpris plus d'un. Il a réveillé chez plusieurs Québécois la conscience qu'il fallait agir rapidement afin de renverser les tendances à l'œuvre depuis le début des années 2000.

Nous sommes persuadés qu'il ne sera pas possible de mettre un terme au déclin du français et de renforcer sa présence sans une intervention vigoureuse de l'État. Cette intervention ne saurait se limiter à un seul domaine de notre vie collective. En plus de l'enseignement collégial, elle devra inclure des mesures sur la sélection et la francisation des immigrants, la francisation des entreprises et la place du français comme langue de l'État et de l'administration publique.

Si l'extension à l'enseignement collégial des conditions d'accès à l'école anglaise doit s'insérer dans une politique linguistique, elle doit aussi être une mesure phare de cette nouvelle politique. Les études collégiales sont en effet un moment clé de la socialisation de nombreux jeunes Québécois. C'est à ce moment qu'ils découvrent la culture adulte, qu'ils s'intègrent à un réseau social durable et qu'ils effectuent des choix professionnels cruciaux.

La réforme que nous proposons aujourd'hui a pour avantage de s'appuyer directement sur les principes qui ont prévalu lors de la mise en place de la Charte de la langue française. Loin de préconiser un changement révolutionnaire, elle offre plutôt une réponse mesurée aux défis du Québec contemporain tout en permettant une mise à jour des pratiques existantes.